

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h

Conseillers en fonction :
33

(Arrêté préfectoral du 30 avril 2026 notifié le 5 mai 2026)
(Invitation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Luca QUARTUCCI, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Sandrine ACKERMANN-BAUMS a donné procuration à Séverine CHEVALIER
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Séverine CHEVALIER

1. Désignation des délégués suppléants des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner les délégués suppléants des conseillers municipaux susceptibles de participer au vote des élections sénatoriales.

Les élections sénatoriales (renouvellement de la série 2) se dérouleront le 27 septembre 2026.

Comme le prévoit l'article L280 du Code électoral, la composition du collège électoral appelé à élire les sénateurs assure, dans chaque département, la représentation des différentes catégories de collectivités territoriales et de la diversité des communes, en tenant compte de la population qui y réside.

Ce collège électoral est composé :

- 1° Des députés et des sénateurs ;
- 2° Des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département et des conseillers de l'Assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le titre III bis du présent livre ;
- 2° bis Des conseillers à l'assemblée de Guyane, à l'assemblée de Martinique et à l'assemblée de Mayotte ;
- 3° Des conseillers départementaux et des conseillers métropolitains de Lyon ;
- 4° Des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Aussi, dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, les conseillers municipaux étant délégués de droit, il convient de procéder à la désignation de 9 suppléants (cf arrêté du 30 avril 2026, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin, notifié le 5 mai 2026).

Ces suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Les conseillers municipaux présents doivent faire connaître au bureau électoral, le jour même de l'élection, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

Deux listes de candidats ont été déposées. Les résultats de l'élection sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 33

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrage déclaré blanc : 0

Nombre de suffrage déclaré nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Pour la liste « Kingersheim une ville qui rassemble » : 25 suffrages obtenus, soit 7 suppléants obtenus

Pour la liste « Kingersheim, la force commune » : 8 suffrages obtenus, soit 2 suppléants obtenus

➤ Sont élus suppléants aux conseillers municipaux pour les élections sénatoriales :

Pour la liste « Kingersheim une ville qui rassemble » :

- Madame Martine MICHARD
- Monsieur Joël BOESINGER
- Madame Hélène BRATULEVICJ
- Monsieur Damien BONNEL
- Madame Nathalie BONNET
- Monsieur Thomas GACOIN
- Madame Caroline REITH

Pour la liste « Kingersheim, la force commune » :

- Madame Anne DUCOURNAU
- Monsieur Luc RAPP

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Séverine Chevalier



Le Maire

Laurent Riche

